

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONICA LAROCQUE	Numéro de permis 2015373	Date d'inspection Le 30 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie au P'tit Caroussel		Numéro de téléphone (506) 870-0563	
Adresse 76 rue Mathias Dieppe NB E1A 9H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	30 mai 2022	30 mai 2022
Commentaires : 3 dossiers d'enfant ne contiennent pas le nom, numéro de téléphone et adresse du médecin de famille. L'exploitante a contacté les parents pour obtenir leur consentement et information. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	30 mai 2022	30 mai 2022
Commentaires : 2 dossiers d'enfant ne contiennent pas le nom, numéro de téléphone et adresse d'au moins 2 personnes contactent d'urgence. L'exploitante à contacté les parents pour obtenir l'informations. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé la période de sieste, la collation (fromage et craquelin), le diner et le jeu libre.</p> <p>Le ratio était respecté.</p> <p>L'exploitante confirme que les enfants de la garderie n'utilisent pas la trampoline et le module dans l'aire de jeu extérieure. L'inspectrice informe l'exploitante que si elle veut utiliser le module, elle doit s'assurer qu'il y ait une surface protectrice entourant le module.</p>

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron

Le 30 mai 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par
Monica Larocque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mai 2022

Date